



Louh explicite et défend ses réformes

Page 3

LE JOUR

D'ALGERIE

Votre quotidien national

Quatorzième année - N° 4110 - Mercredi 1^{er} mars 2017 - Prix : 10 DA

Tizi Ouzou

Neuf terroristes neutralisés par les forces de l'ANP

Page 24

Le ministre de la Culture Azzedine Mihoubi

Seuls «10% des 1 200 éditeurs accomplissent leur mission en professionnels»

Page 2

Astana vs Genève

Par Mohamed Habili

On se posait hier la question de savoir si Genève 4 allait se poursuivre jusqu'à déboucher sur un accord politique, ce qui n'a pu se faire lors des rounds précédents, ou s'il ne fallait pas plutôt s'attendre à son interruption avant même qu'il ait véritablement commencé, soit par le retrait de l'une ou l'autre partie, soit par la décision de l'émissaire de l'ONU, Staffan Di Mistura, d'arrêter les frais en attendant des jours meilleurs. Le report des négociations à une date prochaine semble a priori l'éventualité la plus plausible, au vu d'une part du temps déjà pris, tout de même près une semaine, sans qu'un accord soit intervenu ne serait-ce que sur l'ordre du jour, et de l'autre de la nécessité qu'il y a de sauver les apparences tout en tablant sur l'avenir pour un rapprochement des positions et des intérêts. Dans ce cas, le danger ce serait de mettre fin au processus de Genève dans son ensemble, tant il semble difficile que soient recrées les conditions d'un nouvelle rencontre au même endroit, qui forcément s'appellerait Genève 5. Ce ne serait évidemment que demi-mal si le processus d'Astana prenait la relève et pour sa part maintenait le cap. Le problème c'est que les négociations d'Astana n'avaient d'autre objet que de préparer le terrain au retour à Genève, sur la base de l'arrêt des hostilités convenu sous le parrainage de la Turquie, de l'Iran et de la Russie.

Suite en page 3

Les chiffres de la maltraitance en hausse

L'Algérie protège mal ses enfants



PH/D. R.

Il ne se passe pas une semaine sans que l'on se fasse l'écho d'agressions sexuelles à l'égard de mineurs. Et souvent, il s'agit d'actes de personnes proches de la victime, ou même censées la protéger. Ce triste phénomène n'épargne aucune région, aucune famille, aucune classe sociale.

Lire page 2

Tripartite du 6 mars

La gestion de la crise économique en priorité

Page 3

Tizi-Ouzou

Concours de la meilleure illustration d'un texte de Mammeri

Page 13

Les chiffres de la maltraitance en hausse

L'Algérie protège mal ses enfants

■ *Il ne se passe pas une semaine sans que l'on se fasse l'écho d'agressions sexuelles à l'égard de mineurs. Et souvent, il s'agit d'actes de personnes proches de la victime, ou même censées la protéger. Ce triste phénomène n'épargne aucune région, aucune famille, aucune classe sociale.*

Par Meriem Benchaouia

La situation des enfants en Algérie paraît préoccupante. Les services de la Sécurité nationale ont enregistré plus de 6 000 enfants violentés durant l'année 2016, selon les statistiques avancées par la directrice de l'Institut national de la police criminelle de la DGSN, la commissaire divisionnaire Kheira Messaoudene. Ces chiffres, non-exhaustifs, ont de quoi faire peur. Mais surtout témoignent de la recrudescence de la violence et des abus sexuels à l'égard des enfants. En effet, il ne se passe pas une semaine sans que l'on se fasse l'écho d'agressions sexuelles à l'égard de mineurs. Et souvent, il s'agit d'actes de personnes proches de la victime, ou même censées la protéger.

Ce triste phénomène n'épargne aucune région, aucune famille, aucune classe sociale. La maltraitance à l'égard des enfants demeure souvent peu visible, parce que à la fois acceptée et cachée, non signalée et donc insuffisamment recensée. Impuissants face à la cruauté des adultes, ils ignorent leurs droits et jusqu'aux moyens leur permettant de tirer la sonnette d'alarme, de dénoncer le mal qu'on leur inflige et d'appeler au secours. Alors même que les pouvoirs publics ont mis en place des programmes politiques pour protéger les enfants, cette violence est de plus en plus accrue. Ces cas enregistrés sont répartis sur plusieurs sortes de violence. Pas moins de 6 193 enfants ont été victimes de sévices en 2016, dont 1 695 ont subi des sévices sexuels et 3 740 autres des coups et blessures volontaires. 642 autres enfants ont subi de mauvais traitements, 39 ont été victimes d'homicide volontaire et 14 autres ont subi des coups et blessures entraînant la mort, a ajouté la responsable. S'agissant des mécanismes opérationnels de prévention et de prise en charge des enfants, l'intervenante a fait état de l'existence de 50 brigades de protection de l'enfance relevant de la Sûreté nationale à travers toutes les wilayas du pays qui veillent à prévenir les différentes infractions commises par les mineurs. La déléguée nationale à la protection de l'enfance, Meriem Chorfi, a, pour sa part, annoncé l'installation prochaine d'une commission nationale permanente au niveau de l'Organe national de protection et de promotion de l'enfance, en application des dispositions de la loi relative à la protection de l'enfant promulguée le 15 juillet 2015. Ladite commission s'emploiera à coordonner les activités afférentes à l'enfance entre les différents acteurs concernés et à la mise en place d'un système

national d'informations sur la situation de l'enfance en vue de renforcer les programmes de prise en charge de cette catégorie de la société, a précisé la responsable.

Efforts soutenus de la Sûreté nationale

Pour sa part, le directeur général de la Sûreté nationale, le général major Abdelghani Hamel, a mis en avant les efforts de la direction générale de la Sûreté nationale (DGSN).

Dans une allocution lue par le directeur de l'enseignement et des écoles, le contrôleur de police Lazreg Ghali, lors de la journée d'étude sur la protection de l'enfance à l'Institut national de la police criminelle (INPC) à Shaoula (Alger), le général major Hamel a souligné les efforts de la DGSN dans le renforcement des mécanismes policiers destinés à la protection de l'enfant de tous les dangers et fléaux sociaux conformément aux législations et lois en vigueur et en coordination avec les différents partenaires et acteurs.

Il a affirmé, à ce propos, que la DGSN a inscrit parmi ses priorités, la protection de l'enfance de tous les dangers par la mise en place de mécanismes à cet



effet. D'autre part, le général major Hamel a insisté sur le «rôle capital» de la police dans la protection des enfants à travers le travail colossal qu'accomplissent les brigades de protection des mineurs déployées à travers l'ensemble du territoire national pour prendre en charge les affaires liées aux enfants

mineurs, tous âges confondus, aux victimes et aux enfants en danger et ce, en adéquation avec le cadre juridique et judiciaire.

Enfin, le directeur général de la Sûreté nationale a estimé important l'organisation de telles rencontres qui contribuent, selon lui, à la conjugaison des efforts

de tous les partenaires sur le terrain dont les instances, les secteurs ministériels et les acteurs de la société civile aux fins de renforcer le système juridique efficace mis en place pour la protection de l'enfance.

M. B.

Le ministre de la Culture Azzedine Mihoubi

Seuls «10% des 1 200 éditeurs accomplissent leur mission en professionnels»

Le ministre de la Culture, Azzedine Mihoubi, a indiqué, hier, que seuls 10% des 1 200 éditeurs recensés à travers le pays accomplissent leur mission en professionnels, avant d'appeler l'ensemble des intervenants dans ce marché à œuvrer dans le sens de sa professionnalisation. Le ministre, qui s'exprimait devant la presse à Tizi Ouzou en marge d'une visite de travail dans la wilaya, n'a pas manqué de relever l'anarchie qui régnait dans le domaine de l'édition, tout en soulignant que des mécanismes et des instruments légaux mis en place vont permettre d'organiser le marché du livre. Azzedine Mihoubi a, dans le même sillage, mis l'accent sur la nécessité de l'implication de tous les partenaires de son secteur, notamment les éditeurs et imprimeurs, pour rendre le livre plus accessible aux lecteurs, rappelant au passage le soutien qu'apportent les pouvoirs publics au prix du livre pour qu'il reste abordable. Abordant justement le prix des livres, le ministre a soutenu que pour une dizaine de pages, le lecteur est tenu de déboursier jusqu'à 500 dinars pour l'acquérir. Il trouve «injuste qu'un auteur de livre ne bénéficie que de 10% de la vente de son livre, alors que



le reste, soit 90%, sont partagés entre les autres intervenants». Pour le ministre, «l'aspect économique du livre ne doit pas être essentiellement au détriment de l'auteur et du lecteur».

A noter que le ministre de la Culture a entamé sa visite dans la wilaya de Tizi Ouzou par le coup d'envoi des travaux d'une journée d'étude nationale autour des bibliothèques publiques de lecture publique, qui s'est déroulée au niveau de la nouvelle bibliothèque de la ville de Tizi Ouzou. Il a, dans son allocution d'ouverture, instruit l'ensemble des directeurs des bibliothèques de lecture publique de faire dis-

tribuer gratuitement aux élèves des différents paliers de l'enseignement les cartes d'accès à leurs structures.

Par ailleurs, Azzedine Mihoubi s'est rendu en fin de matinée à Ath Yenni où il a donné le coup d'envoi des festivités célébrant le centenaire de la naissance de l'écrivain Mouloud Mammeri. Il a été donné au niveau du centre culturel qui porte le nom de l'auteur de «La colline Oubliée». Il s'est également recueilli sur la stèle érigée en sa mémoire. A Ath Yenni, Azzedine Mihoubi s'est engagé à prendre en charge la réalisation d'un musée

dans lequel toutes les œuvres de l'auteur de «Le sommeil du juste» seront exposées. De son côté, le directeur du Centre national de recherches préhistoriques, anthropologiques et historiques (Cnrpah), Slimane Hachi, a annoncé que l'institution qu'il dirige portera désormais le nom de Mouloud Mammeri. Le secrétaire général du Haut-Commissariat à l'amazighité (HCA), Hachemi Assad, a annoncé le lancement du double des œuvres cinématographiques de films tirés des œuvres de Mouloud Mammeri et la traduction de toutes ses œuvres littéraires.

La délégation ministérielle s'est ensuite rendue à Ain El Hammam pour l'inauguration de la cinémathèque baptisée au nom de Matoub Lounes. Enfin, le ministre de la Culture devait assister dans l'après-midi à la présentation de la pièce théâtrale intitulée «Le foehn ou la preuve par neuf» écrite par Mouloud Mammeri et produite par des étudiants du département de français de l'Université Mouloud-Mammeri de Tizi-Ouzou.

Hamid Messir

Sénat/Code de procédure pénale et organisation judiciaire

Louh explicite et défend ses réformes

■ C'est devant les membres du Conseil de la nation que le ministre de la Justice, garde des Sceaux, Tayeb Louh, a présenté, hier, le projet de loi portant code de procédure pénale et un autre relatif à l'organisation judiciaire.

Par Louiza Ait Ramdane

Lors de sa présentation devant le Sénat, le ministre de la Justice, garde des Sceaux, Tayeb Louh, indique qu'en vertu des amendements substantiels proposés au code de procédure pénale, le tribunal criminel fera l'objet d'une réforme profonde dans sa composition et son fonctionnement, à travers notamment l'institution du droit de l'accusé au recours, l'augmentation du nombre des assesseurs jurés et la révision des dispositions relatives à la police judiciaire.

Les réformes ont touché même la composante du tribunal criminel sachant que celui-ci était composé de 4 juges et de 3 jurés, indique le ministre. Ces amendements introduits dans les dispositions du code de procédure pénale ont pour objectif de garantir le respect du principe de la présomption d'innocence et la liberté des personnes. Le projet propose ainsi l'obligation pour l'accusé poursuivi pour crime, qui a été mis en liberté ou qui n'a pas été détenu au cours de l'instruction, de se présenter dans un délai ne dépassant pas la veille de l'audience. «Les réformes sont pour la garantie des libertés et des droits des citoyens», explique le ministre.

Parmi les propositions les plus importantes, figure l'institution d'un deuxième degré de juridiction partant du fait que «l'accusé a le droit d'interjeter appel conformément à la loi, auprès d'un tribunal de première instan-



PH. A. D. R.

ce qui statuera à nouveau sur son affaire». Cependant, les affaires liées au terrorisme seront traitées seulement par des juges «expérimentés». Le texte comporte également une autre nouveauté. Il s'agit de la possibilité pour un officier de police judiciaire de faire appel à une «commission ad hoc» pour avoir la fameuse habilitation d'enquête ou d'interrogatoire en cas de refus du procureur général.

Le ministre a souligné que «dans le souci d'assurer une coordination de l'action de la police judiciaire et d'éviter toute interaction entre les attributions des différents corps, le domaine d'intervention de la police judiciaire relevant des services militaires de sécurité a été défini avec précision». La mission de ces services se limite aux «infractions d'atteinte à la sûreté de l'Etat. Ces dernières sont prévues et réprimées par le code

pénal et qui compte les crimes de trahison, d'espionnage de terrorisme et de sabotage».

Le ministre a, par ailleurs, présenté les amendements apportés à la loi organique relative à l'organisation judiciaire. Il est stipulé qu'en prévision de l'institution d'une juridiction d'appel des jugements rendus par les tribunaux militaires et en coordination avec le ministère de la Défense nationale, il est proposé la modification de l'article 19 relatif au tribunal militaire en prévoyant que les règles relatives à la compétence, l'organisation et le fonctionnement des juridictions militaires sont fixées par le code de justice militaire. Cette modification permettra la création de juridictions militaires d'appel indépendamment des appellations données dans la loi organique militaire. Lors des débats, les sénateurs ont soutenu les réformes qui visent à moderniser la justice. La majorité des séna-

teurs étaient presque sur la même longueur d'onde. Ils ont salué les nouvelles mesures contenues dans les deux lois. De nombreux sénateurs ont interpellé Louh sur l'utilité d'informer l'accusé sur la liste des jurés. Un autre sénateur fera remarquer que la défense ne pourra en aucun cas avoir une relation quelconque avec l'accusé.

«Pas de prisons secrètes en Algérie»

Après avoir écouté les questions, préoccupations et observations des sénateurs sur les dispositions contenues dans les deux textes, le ministre a apporté davantage de précisions et d'éclaircissements. Les réformes de la justice sont globales et non pas partielles, explique le ministre aux membres du Sénat. «Les réformes ne concernent pas uniquement le côté technique, mais sont des réformes globales qui protègent l'intérêt de l'Etat». En réponse aux organisations internationales des droits de l'homme qui accusent l'Algérie de détenir des prisons secrètes, le ministre de la Justice, garde des Sceaux, Tayeb Louh, dément leur existence dans notre pays. Il explique que la présence de l'accusé devant l'officier judiciaire, une nouvelle mesure contenue dans le projet de code de procédure pénale, est une réponse claire à ces ONG, soulignant que les lieux de détention sont connus et déclarés en Algérie.

L. A. R.

Tripartite du 6 mars

La gestion de la crise économique en priorité

La gestion de la crise financière qui secoue le pays depuis le début de la chute des prix du pétrole en été 2014 continue de constituer un grand malaise. La tripartite du 6 mars prochain, qui intervient dans ce contexte difficile, sera une occasion pour une première évaluation de la mise en œuvre d'un nouveau modèle économique. La réunion de la tripartite prévue pour le 6 mars prochain à Annaba portera sur la situation économique du pays, notamment avec le début de mise en œuvre du nouveau modèle économique, même si pour l'instant l'agenda de cette rencontre gouvernement-Centrale syndicale-patronat n'est pas encore fixé, selon le président de la Confédération nationale des patrons, Nait Abdelaziz. S'exprimant hier sur les ondes de la Radio nationale, Chaïboune I, il a encore une fois appelé à en finir avec les pratiques bureaucratiques qui freinent selon lui l'activité économique. Nait Abdelaziz a souligné une «lenteur» dans la mise en œuvre

de ce nouveau modèle économique en plus des «obstacles bureaucratiques». Dans ce cadre, il a ajouté : «Avec la consultation et la discussion avec le gouvernement, il y aura une évaluation de la situation économique et l'application du nouveau modèle économique dans les secteurs sur lesquels il se base, à savoir l'industrie, l'agriculture et le tourisme». Selon Nait Abdelaziz, «il s'agit de savoir si on peut avancer dans ce modèle ou non». Toutefois, il a affirmé que l'Algérie connaît une dynamique économique malgré la difficulté de la situation. A ce propos, il a souligné la «création de nouvelles entreprises et l'intérêt manifesté par certains investisseurs pour investir en Algérie». Selon le président de la Confédération des patrons, le gouvernement est dans la «bonne voie» concernant ses actions dans le domaine économique. Selon lui, «l'Algérie entrera dans une phase de transition économique qui s'étalera jusqu'à 2019». Par ailleurs, il a insisté sur le fait que certains

secteurs ne connaissent pas une dynamique, à l'instar des banques qui sont, selon lui, «loin des réformes et du nouveau modèle économique et loin aussi des réformes structurelles malgré les facilitations financières». Pour ce chef des patrons, cette situation est «un obstacle pour l'activité économique». Dans ce cadre, il a expliqué que sa confédération a demandé plusieurs fois d'aller «dans le fond pour régler les problèmes relatifs au financement de l'économie et la bureaucratie mortelle». Selon lui, le problème qui se pose actuellement c'est «le financement de l'économie et faciliter le financement des PME», en plus de la bureaucratie qui est «un vrai problème». Il a rappelé que sa confédération a posé cette question lors de la précédente tripartite, mais aujourd'hui il a renouvelé son appel, soulignant «la bonne intention de certains directeurs de banques pour la facilitation du financement mais le terrain montre une autre réalité qui constitue un obstacle pour l'avan-

cement de l'économie». Pour rappel, le Forum des chefs d'entreprises avait émis des propositions dans une contribution remise au Premier ministre le 15 juillet 2015 et qui résume sa vision construite autour de trois piliers pour atteindre le développement économique et qui sont «la sécurité énergétique, la sécurité alimentaire et les technologies numériques». La prochaine réunion de la tripartite a été annoncée par le Premier ministre, Abdelmalek Sellal, le 28 décembre dernier. S'exprimant dans une émission spéciale de la Télévision nationale, Sellal avait indiqué que «la 20^e réunion de la tripartite sera consacrée à l'évaluation des mesures économiques prises par l'Etat ainsi qu'à l'examen de la situation économique du pays». La dernière réunion de la tripartite, tenue en juin dernier, avait évoqué plusieurs dossiers dont le nouveau modèle économique, la mise en œuvre du pacte économique et social dans les domaines de l'investissement et de l'emploi et

LA QUESTION DU JOUR

Astana vs Genève

suite de la page Une

Un retour à Astana dans le cas où Genève 4 tourne court, comme tout le laisse supposer, et pour peu probable qu'il soit, ne relève toutefois pas de l'impossible. Des déclarations attribuées à des responsables russes donnent à penser qu'il n'est pas pour le moment d'autre chemin praticable que celui-là, tout du moins tant que la nouvelle administration américaine n'est pas sortie de son expectative, si bien sûr elle compte en sortir. En fait, aussi longtemps que les parties prenantes aux négociations, au-delà du lieu de leur tenue, se montrent respectueuses du cessez-le-feu, ce qui reste la tendance générale malgré tout, tout espoir d'un accord politique entre elles n'est pas perdu. On en a une bonne illustration pour l'heure dans Al Bab, libérée de l'emprise de Daech par une conjonction de forces des deux bords, qui se sont gardées de s'affronter en dépit de leur relative proximité. Il ne serait pas inconcevable qu'un retour à Genève soit nécessaire pour tourner la page du processus qui lui est attaché. Il y a bien un esprit de Genève, particulier en ceci qu'il repose sur l'impératif d'une période transitoire devant déboucher sur un changement de régime, le tout équivalant en fait à un transfert de pouvoir au profit de l'opposition, et un esprit d'Astana tout différent, qui lui suppose l'abandon pur et simple de cette optique. Le premier s'est formé à un moment où le renversement du régime syrien semblait quelque chose d'inéluctable, alors que le second a tendu à s'imposer depuis le tournant décisif représenté par la bataille d'Alep, remportée par l'armée syrienne avec l'aide de ses alliés. Deux villes en sont venues par la force des choses à symboliser deux issues opposées au pire conflit que le monde ait connu depuis la Deuxième Guerre mondiale. Existe-t-il un moyen terme, un compromis entre ces deux issues, d'une certaine façon entre Genève et Astana ? Dans l'absolu on peut tout imaginer, y compris le départ volontaire de Bachar Al Assad, mais celui-ci ne serait envisageable que dans le cas d'une victoire indubitable de ses forces. Même ses alliés attendraient cette victoire pour faire pression sur lui en ce sens si telle était leur intention. M. H.

l'ajustement du régime de retraite. Sellal avait souligné que «l'appui de la production et de l'entreprise est le facteur-clé de la solution des problèmes socio-économiques éventuels». Il est à noter que pour ce qui est des questions sociales, elles ne semblent pas avoir une place importante dans la prochaine tripartite surtout qu'elle intervient dans une conjoncture économique difficile. Nacera C.

Verdict prononcé dans l'affaire Tounsi

Peine capitale pour Chouaib Oultache

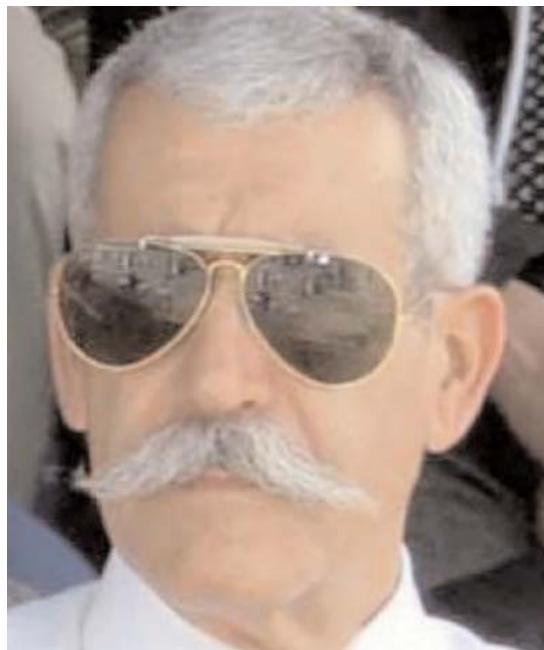
■ Le tribunal criminel près la cour d'Alger a prononcé lundi soir la peine capitale à l'encontre de Chouaib Oultache. Le verdict a été rendu après l'établissement de sa culpabilité dans l'assassinat de Ali Tounsi, ex-directeur général de la Sûreté nationale.

Par Yacine Djadel

Les chefs d'accusation retenus contre l'accusé sont la tentative d'homicide volontaire contre deux cadres de la direction et port d'arme sans autorisation. Après plus de trois heures de délibérations, le verdict a été prononcé par le président du tribunal, Amar Belkherchi. Le représentant du parquet général avait requis auparavant la peine capitale à l'encontre de l'accusé Chouaib Oultache. Outre cela, le tribunal criminel près la cour d'Alger a également statué sur l'action civile dans cette affaire. A ce propos, un jugement accordant aux ayants droit, à savoir la famille du défunt et à l'ancien chef de sûreté de la wilaya d'Alger, un montant de 24 millions de dinars à titre de dommages et intérêts. En vertu de ce jugement, il faut préciser qu'un montant de 23 millions de dinars a été accordé à la famille de la victime Ali Tounsi et un 1 million de dinars à Abdelmoumene Abd Rabou, ancien chef de sûreté de la wilaya d'Alger. Pour rappel, le procès de l'assassinat d'Ali

Tounsi, commis le 25 février 2010 au siège de la DGSN, a débuté dimanche avec l'audition de l'accusé Chouaib Oultache et des témoins, cadres de la DGSN, ainsi que des membres de la famille de la victime et de l'accusé. Lors de la reprise du procès, lundi au tribunal criminel d'Alger, des éléments de la garde rapprochée de la victime ont été auditionnés. Ces derniers ont indiqué dans leurs témoignages qu'ils avaient entendu des coups de feu provenant du bureau de la victime avant d'être informés par le chef de cabinet du DGSN que ce dernier avait été tué par Chouaib Oultache. Il portait une arme à feu et menaçait tout le monde.

L'élément de la garde rapprochée Hadj Kaci Hacène a précisé qu'après avoir entendu plusieurs coups de feu provenant du bureau d'Ali Tounsi, il s'est dirigé avec son collègue Madjid Allaoua vers les lieux et que trouvant la porte fermée, il l'a défoncée pour découvrir Oultache assis sur une chaise face à la porte portant un pistolet et prêt à tirer. La blessure de l'accusé au niveau du ventre lui a fait perdre



conscience avant son évacuation, a précisé le même témoin, ajoutant avoir trouvé Ali Tounsi par terre gisant dans une marre

de sang. Pour sa part, le membre de la garde rapprochée Madjid Allaoua a déclaré qu'il était en compagnie de Hadj Kaci lorsqu'ils ont pénétré dans le bureau de Tounsi, confirmant ainsi les déclarations de son collègue. Appelé à la barre, le membre de la garde rapprochée Hamadou Ahmed a indiqué que lui et un collègue se sont retrouvés face à l'accusé dans le couloir, affirmant avoir demandé à Oultache plusieurs fois de se rendre et de poser son arme par terre et que devant le refus de ce dernier, il a tiré, le blessant au niveau de l'abdomen. Blessé, Oultache est revenu sur ses pas pour s'enfermer dans le bureau d'Ali Tounsi, a encore ajouté le témoin. L'accusé de son côté a, rappelons-le, plaidé la légitime défense, tout au début de l'audience devant le juge Omar Benkherchi. Il a déclaré qu'il n'avait pas l'intention de tuer Ali Tounsi qui était un ami très proche. Néanmoins, selon le constat du médecin légiste ayant examiné la victime, les affirmations sont tout à fait opposées à celles d'Oultache.

Y. D.

Gilles Manceron au sujet des crimes coloniaux commis en Algérie

La France doit aller «plus loin» dans la reconnaissance

La France doit aller «plus loin» dans la reconnaissance des crimes coloniaux commis en Algérie, a affirmé, mardi à Paris, l'historien Gilles Manceron, estimant que c'est une «condition indispensable» pour des relations apaisées entre la France et l'Algérie. «Il faut que la France aille plus loin dans la reconnaissance des crimes qui ont marqué sa période coloniale. Il faut des gestes forts de la part des plus hautes autorités du pays», a-t-il soutenu dans un entretien à l'APS, notant que «c'est une condition indispensable, non seulement pour que s'établissent des relations apaisées entre la France et l'Algérie, mais aussi pour faire reculer efficacement le racisme au sein de la société française». Pour ce spécialiste du colonialisme français, la domination coloniale «entraîne des discriminations, des injustices et des crimes», relevant que «certains de ces crimes, comme les massacres du 8 mai 1945 dans l'est de l'Algérie, peuvent être assurément qualifiés de

crimes contre l'humanité». Il a rappelé, dans ce sens, que la France avait affirmé le principe d'égalité des humains, «mais il n'a pas été appliqué», soulignant que «c'est le paradoxe de la colonisation, elle a développé un discours de justification en contradiction avec la réalité». Gilles Manceron a considéré, par ailleurs, que la présence des crânes de résistants algériens au Muséum national d'histoire naturelle (MNHN) de Paris est «une preuve de la barbarie coloniale», rappelant que la question a été soulevée en 2011 par un archéologue algérien qui a demandé le rapatriement en Algérie de ces restes mortuaires.

Les crânes de résistants algériens au musée de Paris : «une preuve de la barbarie coloniale»

«Parmi eux, il y a celui du cheikh Bouziane, chef de la révolte de Zaâtcha en 1849,

écrasée par une terrible répression emblématique de la violence coloniale. Celui de son fils, âgé de quinze ans, et de son compagnon Si-Moussa Al-Darkaoui, tous deux fusillés sur place puis décapités». «Il y a aussi celui d'autres résistants, comme Al-Hachimi, Al-Hamadi, et du chérif Boubaghla, le principal résistant de Kabylie et d'Algérie dans les années 1851-1854, après la défaite d'Abd El-Kader, ceux de Moktar Al-Titraoui et de son fils, du chérif Bou Kedida, tué sous les murs de Tebessa», a-t-il dit, estimant que «ce serait un geste important de la part de la France, par une restitution solennelle rendant hommage à ces patriotes algériens, de sortir de l'oubli ces pages sombres de l'histoire de la France dont l'effacement participe aussi aux dérives xénophobes qui gangrènent la société française». Au sujet de la déclaration à Alger du candidat à la présidentielle française Emmanuel Macron qualifiant la colonisation de «crime contre l'humanité»,

l'historien a estimé que si Macron a eu le «mérite» de lancer un «pavé dans la mare» dans la campagne présidentielle française en disant «clairement» que la colonisation était un «crime contre l'humanité», il a déploré le fait que les responsables politiques plus âgés «n'ont pas eu, avant lui, ce courage».

«C'est très probablement parce qu'il appartient à une génération qui n'a pas vécu la période coloniale», a-t-il expliqué ajoutant que «c'est au sein des générations les plus anciennes qu'on trouve le plus de réticences à une condamnation claire de la colonisation», a-t-il fait observer, relevant que «des gens de ces générations se sentent perdus, ils ont l'impression que "leur France" a disparu. Les jeunes voient les choses autrement». Toutefois, il a considéré que Macron «est loin d'être un expert de cette histoire au sujet de laquelle il a dit d'ailleurs ensuite des choses contradictoires et mal informées», recommandant qu'il faut que d'autres

responsables politiques «parlent aussi de ce sujet et le fassent encore mieux que lui».

Après la mort de De Gaulle, les forces nostalgiques de la colonisation ont repris de la force

A propos des vives réactions survenues après cette déclaration, Gilles Manceron a indiqué qu'aujourd'hui, «c'est au sein de la droite et de l'extrême droite française qu'on trouve la reprise la plus insensée de l'idéologie coloniale et les discours racistes et islamophobes qui en sont la continuation», même si, dans le passé, a-t-il dit, les forces politiques françaises de gauche «ont souvent participé à la politique coloniale, il y avait en leur sein des éléments critiques de la colonisation ou franchement anti-colonialistes». Il a rappelé que le général de Gaulle a constitué, d'une certaine manière, une «exception», pour la droite. «Après sa mort, les forces nostalgiques de la colonisation ont repris de la force au sein de la droite française, l'extrême droite s'est affirmée et Nicolas Sarkozy a renforcé, dans les années 2000 à 2016, le discours nostalgique de l'époque coloniale», a-t-il précisé, soulignant que la droite a oublié le jugement «sévère» de De Gaulle sur la colonisation.

Hatem N./APS

Tizi Ouzou

Arrestation d'un individu pour détention d'armes à feu

Les éléments de la Brigade de recherche let d'intervention (BRI), relevant du SW.PJ - Sûreté de wilaya de Tizi-Ouzou ont interpellé avant-hier à Bouzeuguène (60 km à l'est de Tizi Ouzou) un individu pour détention d'armes à feu et de munitions sans autorisation, a indiqué, hier, la cellule de communication du même corps de sécurité. Suite aux

renseignements faisant état d'un individu en possession illégale d'armes et de munitions parvenus aux éléments de la BRI, des investigations ont été entreprises et ont permis d'identifier puis d'interpeller le mis en cause âgé de 37 ans, demeurant à Bouzeuguène. La perquisition effectuée au domicile de cet individu a permis de saisir quatre armes à

feu de 1^{er}, 4^e et 5^e catégories, et des munitions, toujours selon la même source. Présenté lundi dernier devant le parquet territorial compétent, Azazga, il a été placé sous mandat de dépôt et poursuivi pour détention d'armes à feu et de munitions sans autorisation.

Hamid M.

Recettes fiscales ordinaires

Hausse de 8% en 2 016

■ Les recettes fiscales ordinaires recouvrées sur les onze premiers mois de 2016 ont augmenté de plus de 221 milliards de dinars (mds DA) par rapport à la même période de 2015, selon la Direction générale des impôts (DGI).

Par Salem K.

Les recettes fiscales ordinaires recouvrées se sont établies à 2 825 mds DA durant les onze premiers mois de 2016, contre 2 603,9 mds DA sur la même période de 2015, soit une plus-value de 221,1 mds DA correspondant à une hausse de 8,5%, précise la DGI. Cette plus-value a résulté essentiellement de la hausse des recouvrements, respectivement, des contributions directes, de l'IRG/salaires, de l'impôt sur le bénéfice des sociétés (IBS) et des impôts sur les affaires. Ainsi, les contributions directes sont passées à 1 047,5 mds DA contre 915,1 mds DA, en hausse de 132,4 mds DA (+14%), correspondant à un taux de réalisation de 108% par rapport aux prévisions de la loi de finances 2016 (LF 2016). Quant aux recouvrements de l'IRG/salaires, ils ont dégagé une plus-value de 52,2 mds DA, en hausse de 10% entre les deux périodes de comparaison. Concernant l'IBS, les recouvrements ont enregistré une plus-value de 72,8 mds DA, soit un taux d'évolution de 24% et un taux de réalisation de 122% par rapport aux prévisions de la LF 2016. Cette progression de l'IBS s'explique par l'entrée en activité des investisseurs, en nette croissance, et ce, après l'épuisement des avantages fiscaux, générant ainsi des recettes fiscales hors hydrocarbures, explique la DGI. Pour les impôts sur les affaires, les recouvrements ont évolué pour s'établir à 805,9 mds DA contre 747,4 mds DA, dégagant une plus-value de 58,4 mds DA dont 47,7 mds de DA proviennent de la taxe sur les produits pétroliers. Le recouvrement de la TVA à l'importation s'est chiffré à 435,5 mds DA, soit 54% du recouvrement des impôts sur les affaires.

Il est constaté que les recettes fiscales ordinaires recouvrées sur les 11 premiers mois de 2016 (2 825 mds DA) ont dépassé les prévisions de la LF 2016 qui avait tablé sur des recettes fiscales ordinaires de 2 722,6 mds DA sur toute l'année.

Hausse de la fiscalité au profit des collectivités locales et Fonds spéciaux

Concernant les recouvrements au profit des collectivités locales et des Fonds spéciaux, ils ont également connu une tendance haussière pour s'établir à 465,9 mds DA sur les 11 premiers mois de 2016 contre 450,4 mds DA à la même période de 2015, engrangeant une plus-value de 15,6 mds DA représentant une hausse de 3%. Par contre, les recouvrements des recettes fiscales pétrolières bud-



gétisées ont enregistré une baisse de près de 120 mds DA. De janvier à fin novembre 2016, le montant des recouvrements de la fiscalité pétrolière s'est élevé à 1 603,4 milliards de DA

contre 1 722,9 milliards de DA à la même période de 2015, soit une moins-value de 119,6 milliards de DA. Cette baisse est due essentiellement à la chute des cours mondiaux de pétrole

enregistrée durant l'année 2016. Pour rappel, la loi de finances 2016 avait prévu des recettes pétrolières budgétisées de 1 682 milliards de DA.

S. K.

Avec pour objectif la promotion du produit local

Le SIAG s'ouvre jeudi à Oran

Le 5^e édition du Salon international de l'industrie alimentaire (SIAG), qui débutera jeudi au Centre des conventions d'Oran, mettra en exergue la promotion du produit local, avec un cap sur les moyens d'exporter ce produit, ont indiqué hier les organisateurs. Plus de 350 exposants de toutes les filières agroalimentaires seront présents afin de promouvoir ce secteur stratégique, «particulièrement en cette période, marquée par la chute des cours des hydrocarbures et par cette volonté des pouvoirs publics d'encourager la production nationale et de limiter la facture des importations». Ce rendez-vous économique, organisé par l'agence de communication «Proximity PR», sous le patrona-

ge du ministère de l'Industrie et des Mines, a pour objectif principal «de contribuer à une meilleure connaissance du potentiel du secteur industriel agroalimentaire national». Ce salon de quatre jours «intègre la nouvelle dynamique économique du gouvernement, pour renforcer les investissements productifs et booster les exportations hors hydrocarbures», a-t-on noté. Une dizaine de pays étrangers participeront à cette édition, dont la France, l'Espagne, le Brésil, la Turquie, la Corée, entre autres. Les entreprises nationales ambitionnent, quant à elles, d'exporter des produits locaux vers l'Afrique. «Avec la mondialisation des marchés, les entreprises du secteur agroalimentaire seront forcées d'opé-

rer, dans un contexte de plus en plus compétitif que ce soit en termes de prix ou en termes de développement, de nouveaux attributs, de nouveaux débouchés ou encore de nouveaux procédés», ont indiqué les organisateurs. «Les entreprises doivent investir dans de nouvelles technologies en matière d'équipements, de compétences et de procédés et d'opérer à la modification de l'ensemble des techniques et des procédés utilisées pour améliorer la productivité et la rentabilité étant donné les nouvelles configurations des marchés», a-t-on ajouté de même source. Un nouveau défi est à relever : l'exportation des produits agricoles et agro-industriels algériens avec la nouvelle dimension africaine en se basant sur l'intégration africaine dans les chaînes de valeur mondiales et du positionnement du couple Algérie-Afrique. Pour cette édition, un riche programme d'animation a été tracé, entre conférences, rencontres, et forums de discussion, animés par des experts sur des sujets d'actualité comme la sécurité alimentaire, le packaging et les potentialités du secteur agroalimentaire national. Le SIAG permettra également la mise en place d'un espace «B to B» privilégié pour des rencontres permettant aux entreprises nationales et étrangères d'échanger leurs expériences et de développer des relations d'affaires mutuellement bénéfiques, a-t-on expliqué.

Safia T./APS

Sous-traitance automobile

Le cahier des charges contribuera à structurer le marché

La décision du gouvernement d'élaborer un cahier des charges pour l'industrie des pièces de rechange automobiles a été saluée à Alger par des professionnels du secteur, dans la mesure, disent-ils, où «elle contribuera à structurer le marché et améliorera la qualité des produits». Intervenant lors d'une conférence-débat sur le «développement du secteur automobile en Algérie et son tissu industriel local», des professionnels ont appelé cependant à accélérer les démarches pour réguler ce segment en pleine expansion en Algérie en vue notamment d'introduire les normes internationales et instaurer une concurrence saine. Le ministre de l'Industrie et des Mines, Abdeslam Bouhouareb, a annoncé récemment l'élaboration d'un nouveau cahier des charges pour l'investissement dans l'industrie des pièces de rechange automobiles en Algérie. «Nous voyons d'un bon œil cette décision, car auparavant le segment était peu structuré. Nous souhaitons que l'élaboration de ce projet

soit accélérée», a déclaré le directeur général de Renault Algérie, Guillaume Josselin, lors de cette rencontre tenue en marge du Salon international de l'après-vente et des services pour l'automobile (Equip Auto Algérie). En attendant de connaître les détails du cahier des charges, M. Josselin a estimé que la concurrence dans le domaine de la sous-traitance automobile «ne nous dérange pas à condition que cela soit fait dans un cadre loyal». Par ailleurs, le même responsable a annoncé que l'usine Renault d'Oran qui a établi des contrats avec quatre sous-traitants algériens, a mis en exergue l'obligation que ceux-ci répondent aux standards internationaux dans la fabrication des pièces de rechange et accessoires automobiles. Renault Algérie compte inviter prochainement des sous-traitants «de renommée internationale» pour tenter de signer de nouveaux contrats de partenariat et atteindre l'objectif de 42% de taux d'intégration à l'hor-

zons 2019, selon M. Josselin qui a précisé qu'actuellement l'usine de Renault à Oued Tilet a atteint un taux d'intégration de 30%. Pour Brahim Mellouk, responsable dans un groupe industriel, l'initiative de mettre en place un cahier des charges pour l'industrie de la pièce de rechange est louable, mais il fallait impliquer les opérateurs dans le domaine afin d'enrichir le projet. «Je pense que l'initiative est bonne, dans la mesure où elle vise à organiser le marché et sécuriser surtout les vies des citoyens, mais le travail serait plus complet et plus riche si on invite les opérateurs et les spécialistes à participer à son élaboration», a-t-il dit. Pour sa part, le commissaire du salon, Nabil Bey Boumezrag, a indiqué que l'augmentation du nombre des participants à Equip Auto (340 exposants) par rapport à l'édition précédente reflète l'importance accordée par les investisseurs internationaux pour ce segment en Algérie. Il a relevé aussi «la dynamique» du secteur de l'industrie et de la

sous-traitance automobile en Algérie, ce qui apportera une valeur ajoutée à l'assemblage des véhicules et contribuera ainsi à la baisse de leurs prix. Pour leur part, des exposants algériens ont fait part des difficultés rencontrées sur le terrain, notamment «la concurrence déloyale» et «la contrefaçon». Pour un fabricant de batteries à Alger, beaucoup de choses restent encore à faire dans ce domaine en vue d'encourager l'industrie locale qui n'est qu'à ses débuts. Un autre exposant spécialisé dans la production des accessoires automobiles estime qu'il était nécessaire que l'Etat facilite davantage aux investisseurs l'accès au foncier industriel notamment. S'étalant jusqu'au 2 mars prochain, la 11^e édition d'Equip Auto enregistre la participation de 340 exposants nationaux et étrangers, soit une augmentation de 11% par rapport à l'édition précédente. 75% des exposants viennent d'une vingtaine de pays, selon les organisateurs.

R. E.

Oran

Réouverture le 20 mars de la route du port

■ Le tronçon de la route du port d'Oran situé sous le pont Zabana, fermé à la circulation depuis août dernier suite à un glissement de terrain, sera rouvert le 20 mars prochain, a annoncé le wali d'Oran à l'issue d'une visite de chantiers des travaux publics.



Par Hatem D.

« **L**e trafic routier sur cet axe à grande circulation reprendra le 20 mars prochain », a déclaré à la presse Abdelghani Zaalane, invitant l'entreprise étrangère qui réalise le nouveau mur de soutènement longeant la route du port à accélérer le restant des travaux

pour libérer entièrement ce tronçon routier aux automobilistes. Les travaux en sous-sol, les plus complexes, ont été achevés et il ne reste que des mini travaux dont le revêtement de la chaussée et le traitement d'un talus, a expliqué le chef de l'exécutif de la wilaya, déplorant « la congestion terrible » sur cet axe routier devenu, depuis le glissement de terrain, un « véritable point noir ».

A la gare routière de haï Ibn Sina, sise à proximité de la station d'El Bahia (Oran), le wali a sommé l'entreprise qui réalise un tronçon routier sur le 3^e boulevard périphérique à parachever les travaux d'élargissement de la voirie ayant connu un retard, de même que les autres sous-traitants chargés de l'éclairage de la passerelle, du câble électrique et de la fibre optique. Au niveau du

chantier de la trémie du 4^e boulevard périphérique devant désengorger la circulation et faciliter l'entrée des véhicules dans les nouvelles cités d'habitation qui gravitent autour de haï Ennour et haï El Yasmine notamment, le wali a déploré le rythme des travaux, instruisant le chef du projet, confié à une entreprise publique, de renforcer les travaux de finition pour son ouverture à la circulation avant fin mars prochain. Au niveau du nouveau chantier portant sur l'aménagement de la voirie longeant le 4^e périphérique vers les lotissements 17 et 20 en revêtement et autres aménagements urbains, pour une enveloppe de près de 90 millions DA, Abdelghani Zaalane a donné des orientations pour « donner un sens à l'urbain », surtout que ces lotissements sont situés dans le voisinage du futur complexe olympique. « L'environnement immédiat doit être aménagé de façon qualitative », a-t-il insisté. Invité à faire une évaluation de sa visite, le wali a mis en exergue l'importance de ces chantiers visant à éliminer les points noirs, soulignant que des difficultés financières passagères ont influé sur le rythme de certains projets.

Il a cité, dans ce sens, le 5^e boulevard périphérique et autres difficultés techniques en lien avec l'axe routier Mers El Kebir-Ain El Turck, qui devait être réceptionné l'année dernière. Sa livraison a été différée suite à des éboulements, a-t-il fait savoir. En outre, le premier responsable de la wilaya avait présidé une cérémonie de départ d'une quinzaine de personnes parmi les pensionnaires des hospices des personnes âgées de la wilaya et leurs accompagnateurs pour une Omra aux Lieux saints de l'Islam. Cette initiative (Omra), coïncidant avec la date de libération d'Oran de l'occupation espagnole, a été financée par un bienfaiteur en coordination avec la direction des affaires religieuses et wakfs de la wilaya.

H. D./APS

Mascara

Plaidoyer pour le développement des techniques d'intensification céréalière

Plusieurs intervenants à une conférence de sensibilisation des fellahs, organisée à Mascara, ont appelé à développer les techniques d'intensification en céréaliculture pour augmenter la production de cette filière. Des cadres des chambres agricoles des wilayas de Mascara et de Constantine ont expliqué que la réussite des essais entrepris par certaines wilayas pour accroître la production céréalière et de légumes secs – dont Constantine – s'explique par le recours aux techniques d'intensification de la production céréalière et non par les facteurs naturels. Le président de la chambre agricole de Constantine, Belbedjaoui Mahmoud, a indiqué que les agriculteurs de sa wilaya ont réussi à accroître la production en dépit d'une faible superficie réservée à cette filière

de l'ordre de 70 000 ha. Ces agriculteurs ont suivi les recommandations des techniciens portant sur l'application des tracés techniques et le recours aux techniques d'irrigation moderne. Pour sa part, le secrétaire général de la chambre agricole de la wilaya de Mascara, Boualem Della, a souligné que la moyenne de production en céréaliculture peut être doublée en cas d'utilisation des techniques d'intensification. Le même intervenant a expliqué qu'un hectare cultivé sans technique d'intensification produit entre 10 et 17 quintaux, alors que la production varie entre 30 et 40 quintaux, voire 70 quintaux par hectare, en cas de recours à ces mêmes techniques. Le directeur des services agricoles de Mascara, Khaled Larabi, de son côté, a appelé, lors de cette rencontre initiée

par la chambre agricole de la wilaya, à impliquer le maximum d'agriculteurs dans la mise en œuvre de cette politique d'intensification céréalière pour accroître et améliorer le rendement. Il a ajouté que le nombre de céréalières intégrés à cette politique subventionnée par l'Etat ne dépasse pas les 90 parmi les 10 000 activant dans cette filière. Enfin, le président de la chambre agricole de Mascara, Mohammed Zougaret, a annoncé la signature prochaine d'une convention de jumelage entre les chambres agricoles des wilayas de Tiaret, Constantine et Mascara pour bénéficier des expériences et des résultats des essais de ces trois wilayas pour développer la filière de la céréaliculture et des légumes secs à Mascara.

Lydia O./Agences

El Tarf

Formation des agents polyvalents en milieu scolaire

Une session de formation sur la maintenance et l'entretien des chauffages dans la wilaya d'El Tarf a été lancée, ciblant 354 agents polyvalents en milieu scolaire, a-t-on appris auprès de la Protection civile. La formation qui devra se poursuivre jusqu'à la mi-mars prochain, axera sur les techniques de manipulation des appareils de chauffage et les procédés de maintenance pour un entretien « régulier et rigou-

reux », a précisé la même source. Encadrée conjointement par des éléments de la Protection civile et de la Société de distribution de l'électricité et du gaz d'El Tarf, cette session vise également à dispenser à ces agents polyvalents en milieu scolaire les réflexes à adopter afin de préserver ces équipements de chauffage et éviter les éventuels accidents dus à une mauvaise manipulation ou au manque d'entre-

tien, a-t-on également soutenu. En plus d'être en mesure de veiller au bon fonctionnement de ces appareils, les agents ciblés par cette formation seront initiés également à certaines attitudes et réflexes à observer pour le sauvetage et les premiers secours à dispenser en cas d'accidents, a-t-on encore signalé. Selon la même source, pas moins de 200 équipements de chauffage dont 101 fonctionnant

au gaz de ville et le reste des radiateurs fonctionnant au mazout ont été installés, au titre de l'année scolaire en cours, à travers les divers établissements scolaires de la wilaya, dans le cadre de l'amélioration des conditions de scolarisation des élèves, particulièrement ceux résidant en zones rurales et éparses.

L. F.

Médéa 130 logements distribués à El-Omaria et Ouled-Brahim

AU TOTAL, 130 logements ont été distribués à El-Omaria et Ouled-Brahim, dans la wilaya de Médéa, en marge d'une visite d'inspection du wali dans la daïra d'El-Omaria.

La première opération a concerné une centaine d'employés de diverses administrations de la commune d'El-Omaria, à 40 km à l'est de Médéa, qui ont bénéficié de logements financés par le Fonds national de péréquation des œuvres sociales (Fnpos). Les souscripteurs à cette formule de logement, déclarés éligible à l'aide du Fonds, ont reçu leurs décisions d'affectation de logement et les ordres de paiement, lors d'une cérémonie organisée au centre de formation professionnelle de la commune.

Une seconde opération, qui s'est déroulée dans la commune d'Ouled-Brahim, à 30 km à l'est du chef-lieu de wilaya, a touché une trentaine de familles, issues du village de Djamaa Rsoul.

Quatre-vingts autres logements sociaux locatifs, en voie d'achèvement, devraient être réceptionnés incessamment et mis à la disposition de la commission d'attribution de cette même commune, en vue de leur distribution prochaine, a-t-on appris auprès d'élus locaux.

R. R.

Sahara occidental

L'ONU s'inquiète du sort du personnel de la Minurso expulsé par le Maroc

■ Le département des opérations de maintien de la paix de l'ONU s'est dit préoccupé par le sort du personnel de la Minurso expulsé par le Maroc, affirmant que ce blocage affectait le travail de cette mission onusienne.

Par Lamia O.

Dans une lettre envoyée à Dimitri Samars, président de la Fédération des fonctionnaires internationaux des Nations unies (Uniserv), le chef de ce département Hervé Ladsous a indiqué qu'à ce jour aucune solution permettant le retour du personnel de la Mission des Nations unies pour l'organisation d'un référendum au Sahara occidental (Minurso) expulsé par le Maroc n'a été trouvée. Hervé Ladsous a ajouté dans sa lettre, publiée par la presse américaine à New York, qu'en dépit des efforts déployés par l'ONU, ces employés n'ont pas pu réintégrer leurs postes de travail dans les territoires sahraouis occupés. «Il ne fait aucun doute que cette situation impacte directement et d'une façon significative chaque membre du staff de la mission ainsi que le développement de leur carrière professionnelle et nuit au travail de la Minurso, alors qu'elle essaye de faire face à plusieurs problèmes politiques, opérationnels et de logistique, en évolution». Devant «cette impasse persistante», le département des opérations de maintien de la paix va inviter les membres de cette mission dans les semaines à venir pour discuter de leur statut et établir la démarche à suivre pour résoudre ce problème, a fait savoir le responsable onusien. Hervé Ladsous a souhaité que le personnel de la Minurso puisse continuer à compter sur l'appui de l'Uniserv et de l'association du personnel de terrain de l'ONU (Unfsu). La Minurso, chargée d'organiser un référendum d'autodétermination au Sahara occidental n'a pas été rétablie dans la plénitude de son mandat après les mesures de rétorsion, dont elle a fait l'objet l'année dernière. Samedi, le Secrétaire général de l'ONU, Antonio Guterres, a également exprimé son inquiétude



Ph: DF

face à une éventuelle escalade dans la zone tampon d'El Guergarat, au sud du Sahara occidental, et a appelé le Maroc et le Front Polisario à faire «preuve de la plus grande retenue et à prendre les mesures nécessaires pour éviter des tensions accrues». Le chef de l'ONU a demandé instamment de respecter l'accord de cessez-le-feu afin de créer un environnement propice à la reprise du processus politique de l'ONU, à l'arrêt depuis 2012. La déclaration de Guterres intervient au lendemain de sa rencontre avec le représentant du Front Polisario auprès de l'ONU, Ahmed Boukhari, qui lui a transmis un message du président sahraoui, Brahim Ghali, sur le blocage du processus de paix maintenu par le Maroc et sur la situation tendue dans la zone d'El Guergarat. Le président sahraoui a estimé que l'annonce faite par le Maroc sur le retrait de ses troupes d'El Guergarat n'était qu'une manœuvre et une diversion, affirmant que l'occupant marocain assumait les conséquences de ces actes qui risquent de compromettre le ces-

sez-le-feu.

Le peuple sahraoui «symbole de résistance»

Des militants des droits de l'homme et des athlètes de différents pays ont fait part, au premier jour des festivités marquant la célébration du 41^e anniversaire de la proclamation de la République arabe sahraoui démocratique (RASD), de leur foi en la justesse de la cause sahraoui, qualifiant le peuple sahraoui de «symbole de résistance». Parmi les participants étrangers aux festivités marquant le 41^e anniversaire de la proclamation de la RASD, qui se sont tenues lundi et mardi à Smara dans les camps de réfugiés sahraouis, le militant polonais Marcin Remarczyk a précisé que le peuple sahraoui qui lutte depuis plus de quatre décennies pour la liberté «doit avoir tout notre respect et bénéficier de plus d'intérêt à l'échelle internationale». Le militant établi en Grande-Bretagne, qui déjà a visité les camps de réfugiés sahraouis, a

salué le courage des Sahraouis et leur détermination résolue à libérer leur patrie en dépit d'une conjoncture internationale défavorable dans laquelle les intérêts personnels priment sur les principes et les droits des peuples, a-t-il dit, faisant part de sa foi en la justesse de la cause sahraoui. Le jeune athlète chinois Linus Wang, qui se rend dans les camps de réfugiés sahraouis pour la première fois, a indiqué que cette visite lui a permis de constater de visu les souffrances endurées par les Sahraouis et de mieux connaître leur cause à laquelle, a-t-il dit, «l'ONU doit trouver une solution juste».

Le monde doit être à la hauteur de la maturité du peuple sahraoui

Des défenseurs des droits de l'homme et des athlètes espagnols ont, quant à eux, affirmé que le monde devait être à la hauteur de la maturité du peuple sahraoui, invitant tous les militants des droits de l'homme et activistes humanitaires à travers le monde à se rendre dans les

camps de réfugiés pour voir de leurs propres yeux les souffrances de peuple sahraoui. Pour la militante sud-africaine Luaili Catherine, la cause sahraoui a un retentissement continental et international en tant que cause de libération. Le peuple sahraoui, à l'instar de tous les peuples qui ont lutté pour la liberté et l'affranchissement, doit pouvoir jouir du droit à l'autodétermination, a-t-elle dit, soulignant que le colonialisme doit faire partie du passé en Afrique. Plus de 500 athlètes, militants des droits de l'homme et activistes humanitaires de différents pays participeront au «Marathon du Sahara» dans le cadre des festivités marquant le 41^e anniversaire de la proclamation de la RASD. Le Sahara occidental, dernière colonie en Afrique, est occupé par le Maroc depuis 1975. En 1966, il a été inscrit sur la liste des territoires non autonomes et est, donc, éligible à l'application de la résolution 1514 de l'Assemblée générale de l'ONU sur la proclamation de l'indépendance aux pays et peuples colonisés.

L. O./APS

Coopération algéro-tunisienne dans le domaine des routes

Insistance sur l'échange d'expériences techniques

L'importance des échanges d'expériences techniques et de poursuite de la mise en œuvre de l'accord de développement de la bande frontalière commune ont été soulignées à Tébessa au cours du 2^e séminaire régional du groupe de travail algéro-tunisien sur les routes et les ouvrages d'art et leur entretien. Ce séminaire de deux jours vise à consolider les relations entre les deux pays et échanger les expériences dans le domaine de l'entretien des ouvrages d'art et routes, ont indiqué le président de la délégation algérienne, Mohamed Mouhiedine, directeur général des routes au ministère des Travaux Publics et des Transports et

son homologue tunisien Hédi Merzougui, directeur général au ministère de l'Équipement, de l'Habitat et l'Aménagement du territoire. La rencontre tenue en présence des directeurs des travaux publics des quatre wilayas d'El Tarf, Souk Ahras, Tébessa et El Oued a passé en revue l'état des routes reliant les deux pays via les postes frontaliers ainsi de certains ouvrages d'art dont des barrages, des ponts et des tunnels. Les recommandations adoptées appellent à l'élaboration d'études sur les causes de dégradation des infrastructures de base des deux pays et à l'accroissement de l'intérêt pour l'entretien du réseau routier

frontalier afin de dynamiser et sécuriser les échanges commerciaux bilatéraux. La partie tunisienne a ainsi indiqué que la Tunisie a engagé depuis un mois la mise en œuvre du programme sur la route reliant le gouvernorat de Kasrine au poste frontalier algérien de Bouchebka à Tébessa et la route entre le gouvernorat de Kef vers le poste frontalier de Sakiet Sidi Youcef à Souk Ahras. Les deux parties ont affirmé que l'étude du projet de raccordement de l'autoroute Est-Ouest algérienne à l'autoroute tunisienne a été réalisée et il a été convenu que le point de rencontre soit le poste frontalier de Bouchebka, dans la wilaya de Tébessa.

Halim T./Agences

Libye Visite du Premier ministre al-Sarraj à Moscou début mars

LE CHEF du gouvernement d'union nationale libyen, Fayez al-Sarraj, effectuera une visite en fin de semaine en Russie, a indiqué une source gouvernementale. M. al-Sarraj «effectuera une visite à Moscou à partir de jeudi 2 mars», a indiqué une source au sein du Gouvernement d'union (GNA), sans donner de détails sur le programme.

R. M.

Philippines

Les islamistes d'Abou Sayyaf, cauchemar de l'archipel

■ Ils ont des vedettes ultra-rapides, des millions de dollars et le soutien des populations locales : les islamistes philippins qui viennent de décapiter un otage allemand s'illustrent encore une fois comme l'une des principales menaces de l'archipel.

Le groupe Abou Sayyaf, dont les bastions sont des îles de l'extrême-sud, ne compterait que quelques centaines de combattants armés. Mais après une série d'enlèvements sans précédent, les autorités en appellent à l'étranger pour le confronter en mer. Les déclarations d'allégeance des cadres d'Abou Sayyaf à l'organisation État islamique (EI) et leurs promesses de créer un califat n'ont fait qu'ajouter aux inquiétudes. «Le problème de la nation, la plus grosse menace, dans les années à venir, je dirais que c'est le terrorisme. Ça va certainement arriver», a dit récemment le président Rodrigo Duterte. Dans un récent entretien avec l'AFP, le ministre de la Défense, Delfin Lorenzana, a cité Abou Sayyaf et d'autres groupes «terroristes» ayant prêté allégeance à l'EI comme la principale menace intérieure. «Nous tentons de faire plus d'efforts pour réprimer la croissance de l'EI dans le sud des Philippines», avait-il dit. Ces deux derniers années, Abou Sayyaf a été impliqué dans l'enlèvement de dizaines de personnes dans des opérations de plus en plus audacieuses, pour la plupart contre des bateaux étran-



gers, mais aussi contre des complexes touristiques, dans le sud de l'archipel et en Malaisie voisine. Lundi, le groupe a posté une vidéo de la décapitation de Jurgen Kantner, 70 ans, enlevé en novembre sur son yacht. La rançon exigée (30 millions de pesos, 560 000 euros) n'avait pas été payée. Deux otages canadiens enlevés dans une marina sur une île touristique ont subi

l'année dernière le même sort. Là encore, l'argent n'avait pas été versé. Abou Sayyaf détient encore 19 otages étrangers sur les îles de Sulu ou Basilan, à un millier de kilomètres de Manille, selon l'armée. La plupart sont des matelots vietnamiens, indonésiens et malaisiens kidnappés en mer. Ces enlèvements font craindre que la région, qui comprend une importante voie de fret maritime internationale appelée passage de Sibutu, ne se transforme en paradis pour pirates de type somalien. Manille dit avoir fait appel aux forces chinoises et américaines pour patrouiller ces eaux. Parallèlement, les Philippines ont engagé des négociations avec la Malaisie et l'Indonésie pour mener des patrouilles conjointes. M.

Lorenzana avait expliqué que les bateaux de la marine et des gardes-côtes philippins étaient impuissants à rattraper ceux des pirates qui peuvent faire du 80 km/heure. «Abou Sayyaf a de meilleurs bateaux que nous». Selon les analystes, l'envolée des enlèvements s'explique par deux événements survenus en 2014. D'abord la fin progressive d'un programme qui avait vu l'armée américaine former les forces philippines et fournir des services de renseignement. Une force de 600 soldats américains était déployée dans le sud par rotation. Ce programme avait pris fin quand Washington avait jugé que les islamistes, auteurs d'un attentat contre un ferry qui avait fait plus de 100 morts en 2004 à Manille, s'étaient dilués en «groupes

désorganisés». En 12 ans, le nombre de combattants était passé d'un millier à environ 300, selon les estimations de l'époque. Nombre des chefs avaient été tués ou arrêtés. «Le départ des conseillers américains a débouché sur une renaissance progressive d'Abou Sayyaf, et finalement, sur l'émergence de deux dizaines de groupes dans la mouvance EI», explique hier à l'AFP Rohan Gunaratna, spécialiste du terrorisme régional à Singapour. En 2014 également, Abou Sayyaf avait touché le jackpot, affirmant avoir reçu plus de cinq millions de dollars réclamés pour libérer deux otages allemands. Ce fut un «tournant décisif» qui a encouragé davantage de gens à se lancer dans le business de l'enlèvement, dit Marc Singer, analyste chez Pacific Strategies and Assessments. Cette rançon et celles qui ont suivi ont permis aux ravisseurs d'acheter de meilleures armes et de meilleurs bateaux, ainsi que de payer les populations musulmanes locales qui les protègent et les abritent, selon les analystes. «C'est la fête quand il y a une rançon. Ils tuent une vache, un chèvre, pour célébrer ça», dit à l'AFP Rommel Banlaoi, président de l'Institut philippin de recherche sur le terrorisme. Comme d'autres analystes, il pense que des éléments de la classe politique locale et des forces de sécurité sont corrompus par les islamistes, ce qui leur permet d'échapper aux offensives de l'armée. «C'est vraiment du crime organisé».



Points chauds

Critiques

Par Fouzia Mahmoudi

Si George W. Bush a longtemps et durement été critiqué dans son pays et dans le monde, surtout pour son obstination à envahir l'Irak grâce à des preuves trafiquées par une partie de son équipe, il n'a toutefois jamais été autant haï que l'est aujourd'hui Donald Trump, le nouveau président américain. L'on se souvient d'ailleurs que durant les élections primaires il avait, lors de ses rares interventions, critiqué durement celui qui était à l'époque opposé à son jeune frère dans la campagne des élections primaires républicaines. Des élections que Trump avait remportées haut la main et dont le jeune frère, Jeb Bush, avait été éliminé assez rapidement, pourtant grand favori des Républicains selon les médias et la direction du parti. Par la suite, l'ancien président, tout comme le reste du clan Bush avait refusé de soutenir le milliardaire et préféré rester en retrait de cette élection très médiatisée. Mais aujourd'hui, près de cinq mois après le scrutin et un peu plus d'un mois après la prise de pouvoir officielle de Trump, l'ex-chef d'État a repris la parole. En effet, George W. Bush s'est nettement démarqué de la nouvelle administration de Donald Trump en se disant favorable, aujourd'hui, à une politique d'immigration accueillante et en saluant le travail des médias. Interviewé sur de nombreux sujets dans le cadre de l'émission «Today» de la chaîne NBC, il livra ainsi ses premiers commentaires sur le milliardaire new-yorkais depuis son arrivée à la Maison-Blanche le 20 janvier dernier. À la question de savoir s'il soutenait le décret présidentiel interdisant temporairement l'accès du territoire américain aux ressortissants de sept pays musulmans, l'ex-président a répondu qu'il était «favorable à une politique d'immigration accueillante et conforme à la loi». Quant aux médias, qualifiés d'«ennemis du peuple» par Donald Trump, l'ancien président les a jugés «indispensables à la démocratie». «Il est important pour les médias de demander aux gens qui abusent de leur pouvoir de rendre des comptes», a-t-il affirmé. Bush a notamment raconté qu'au cours de sa présidence, il avait vanté l'indépendance des médias auprès du président russe Vladimir Poutine. Reste à savoir si d'autres personnalités du monde politique, passé ou présent, interviendront dans les jours et semaines à venir pour critiquer Donald Trump. Mais il n'est pas sûr que beaucoup de personnalités républicaines fassent la même chose que l'ancien président, car si le nouveau président est activement critiqué par ses opposants, il reste très soutenu par sa base d'électeurs qui est par extension celle qui vote en général pour les candidats républicains.

F. M.

Samsung

L'héritier de l'empire inculpé pour corruption

L'héritier de l'empire Samsung et quatre autres cadres dirigeants ont été officiellement inculpés hier pour corruption dans le scandale à tiroirs qui secoue la Corée du Sud depuis des mois, un nouveau choc pour le premier fabricant mondial de smartphones. Cette inculpation signifie de manière quasi certaine que Lee Jae-Yong sera renvoyé, avec ses quatre collègues, devant un tribunal, ce qui ajoute aux inquiétudes pour le mastodonte qui cherche à se remettre d'une humiliante opération de rappel planétaire. M. Lee, 48 ans, a été inculpé «pour corruption, abus de biens sociaux, dissimulation d'actifs à l'étranger et parjure», a déclaré Lee Kyu-Chul, porte-parole de l'équipe spéciale planchant sur cette affaire qui a valu à la présidente Park Geun-Hye d'être destituée. M. Lee est le vice-président de Samsung Electronics, le navire-amiral du groupe, le fils de son président et le petit-fils de son fondateur. Il avait déjà été placé en détention provisoire le 17 février. Trois des cinq inculpés ont démissionné, mais pas l'héritier, a annoncé l'énorme «chaebol», comme sont

appelés les conglomérats sud-coréens, qui pèse un cinquième du Produit intérieur brut. Samsung a également annoncé le «démantèlement» de son Bureau des stratégies futures, qui supervise toutes ses décisions importantes, dans le cadre d'un «programme de réforme» prévoyant que chaque département aura davantage d'indépendance. Samsung démantèle aussi son puissant service chargé du lobbying auprès du gouvernement et veut rendre sa politique de dons plus transparente. «Reste à savoir s'il s'agit d'une nouvelle mesure cosmétique pour détourner les critiques de l'opinion», a commenté Chung Sun-Sup, directeur de chaebol.com, site de surveillance du comportement des entreprises. Par le passé, a-t-il dit à l'AFP, «Samsung a démantelé les organismes de contrôle du groupe lorsqu'ils ont été surpris en train de violer la loi, pour les ressusciter ensuite sous d'autres noms». M. Lee est devenu le patron de facto de Samsung après la crise cardiaque de son père en 2014. La famille Lee devrait «continuer d'exercer sa

puissance et son influence sur le groupe tout entier», a-t-il jugé. Quoi qu'il en soit, c'est un nouveau coup dur pour le premier conglomérat sud-coréen, pas encore remis du rappel de son Galaxy Note 7 aux batteries explosives. Cette débâcle avait été imputée en partie à la gouvernance opaque d'un groupe au fonctionnement centralisé, où les différents départements appliquent sans soucier les décisions d'une poignée de cadres d'élite. Le scandale politique est centré sur Choi Soon-Sil, amie de 40 ans de M^{me} Park, accusée de s'être servie de son influence pour soutirer près de 70 millions de dollars à diverses entreprises et se mêler des affaires de l'État. L'ancien ministre des Affaires sociales a été inculpé pour abus de pouvoir le mois dernier dans ce scandale à rebondissement. M. Lee dément toutes les accusations portées contre lui. Les inculpations ont été prononcées au dernier jour du mandat de l'équipe spéciale d'enquêteurs nommés en décembre par l'Assemblée nationale, qui doit désormais transmettre le relais aux magistrats du parquet.



Tizi-Ouzou

Concours de la meilleure illustration d'un texte de Mammeri



■ Le concours est organisé en collaboration avec la direction de l'éducation dans l'objectif de faire connaître l'œuvre de Mammeri aux jeunes générations et les imprégner des monuments de l'identité nationale et de l'histoire de leur pays.

Par Adéla S.

Un concours de la meilleure illustration d'un texte de Mouloud Mammeri a été lancé par la direction de la culture, dans le cadre de la commémoration du 28^e anniversaire de la disparition de l'écrivain, a-t-on appris lundi d'une responsable de la direction. M^{me} Farida Djait, chargée de l'animation, a indiqué que des élèves des écoles primaires des localités d'Illoula Oumalou, Tadmait et Timizart ont été touchés par cette activité. Le concours a été organisé en collaboration avec la direction de l'éducation dans l'objectif de faire connaître l'œuvre de Mammeri aux jeunes générations et les imprégner des monuments de l'identité nationale et

de l'histoire de leur pays, a-t-elle indiqué. Les participants ont illustré le texte «*L'Arbre de mon climat à moi*» et accompagné leur travail d'une présentation de l'auteur, a précisé la responsable, soulignant que les travaux des écoliers sont exposés au niveau du hall des expositions de la maison de la culture qui accueille les festivités commémoratives de la disparition du défunt. S'inscrivant dans le même cadre, des étudiants du département de langue et littérature françaises ont rendu lundi un hommage à Mouloud Mammeri, à travers un récital de recueils des romans «*La colline Oubliée*» et «*La Traversée*» et leur traduction en kabyle. Un travail encadré par Malika Fatima Boukhelou, une enseignante au département de la langue fran-

çaise qui a accordé une dimension artistique au travail de ce groupe d'étudiants composé d'une dizaine de membres en introduisant des dialogues, du chant et de la poésie. Dans la journée de dimanche une table ronde intitulée «L'apport de Mouloud Mammeri à la connaissance de tamazight» a été animée par des universitaires au niveau de la bibliothèque principale de lecture publique de Tizi Ouzou. La doyenne de la faculté des lettres et des langues de l'université de Tizi Ouzou a indiqué que les universitaires ont la charge de perpétuer l'œuvre de cet écrivain, chercheur, anthropologue et linguiste, à travers leurs travaux de recherche, d'analyse et de critique de l'héritage inépuisable qu'il a légué.

A. S./APS

Pour faire valoir un projet colonial

Les orientalistes véhiculaient des fabulations sur l'imam El Houari

Des études orientalistes véhiculaient des fabulations sur l'uléma Mohamed Ben Amar El Houari pour faire valoir un projet colonial, ont soutenu des participants au colloque national sur ce saint patron, ouvert lundi à Oran. En marge de cette rencontre de deux jours au département de civilisation musulmane de l'université d'Oran 1 «Ahmed-Benbella», l'universitaire de

Mascara, Kebaili Houari, a souligné que ces études ont été axées plus sur l'aspect mystique de la vie de l'imam Sidi El Houari (1350-1439) que sur ses œuvres d'enseignement et de soufisme.

L'école française véhiculait un prétendu sacrilège de Sidi El Houari à l'encontre de la population d'Oran pour justifier que celle-ci était prédisposée à la colonisation, a-t-il évoqué, notant

que de telles études fondées sur le mensonge couvriraient à encourager les fabulations parmi des Algériens et servir un projet colonial. Le chercheur Kebaili, qui a abordé dans sa communication les écrits français durant la période coloniale et post indépendance traitant du personnage du saint patron Sidi El Houari, a fait remarquer que les études orientalistes avaient occulté la vie sou-

fiée et spirituelle de cet imam et ses œuvres dignes méritant une étude. L'universitaire Mohamed Benamar de l'université d'Oran 1 a affirmé, pour sa part, que les études occidentales n'ont pas abordé l'héritage de l'imam El Houari en matière de fiqh malékite et ascétisme et son rang distingué dans la société musulmane et se sont attardées «malicieusement» sur sa biographie et pré-

tendument sur ses miracles «*karamate*». Les travaux de cette rencontre, dont l'ouverture a été présidée par le wali d'Oran, Abdelghani Zaalane, en présence du président de l'association algérienne des zaouias et culture soufie, Nouredine Mechout, de chercheurs et d'universitaires du pays, s'est poursuivie hier par des communications traitant des qualités et œuvres de Sidi El Houari, notamment en fiqh et soufisme. Cette rencontre est initiée par le laboratoire des manuscrits de civilisation musulmane d'Afrique du Nord de l'université d'Oran 1 en collaboration avec l'association précitée.

Racim C.

Cinéma

«Get Out» sème la peur et prend la tête du box-office américain

Le film d'horreur «*Get Out*» a fait une entrée fracassante au box-office nord-américain où il s'est installé en tête, selon les chiffres définitifs publiés lundi par la société spécialisée Exhibitor Relations. Le long métrage de Jordan Peele, connu d'habitude pour être la moitié du duo humoristique Key & Peele, retrace, dans un climat angoissant, la découverte par un jeune

Noir (Daniel Kaluuya) de la famille de sa petite amie blanche (Allison Williams) rassemblée dans une résidence secondaire peu accueillante. Le film, dont la production a coûté moins de 5 millions de dollars, récolte 33,4 millions de dollars pour son premier week-end. Les figurines masquées du film «*Lego Batman, le film*» arrivent en deuxième position avec 19,2 mil-

lions de dollars pour sa troisième semaine et un total cumulé de 133,2 millions.

«*John Wick 2*» avec Keanu Reeves en tueur à gages arrive en troisième position avec 9,4 millions de dollars, 74,8 millions sur trois semaines. Quatrième, la superproduction sino-américaine «*La Grande muraille*» avec Matt Damon continue à décevoir avec 9,1 millions de dollars de

recettes malgré une débauche de monstres, batailles homériques et effets spéciaux. Le film en 3D est le plus cher jamais tourné en Chine, avec un budget de 143 millions d'euros.

La saga sensuelle «*Cinquante nuances plus sombres*» suit avec 7,8 millions de dollars et un total de 103,7 millions sur trois semaines.

H. Y.

«Notre histoire» de Rao Pingru

Le livre le plus vendu en Chine parle d'amour éternel

Le best-seller international de Rao Pingru, qui a déjà été traduit en sept langues, est le plus vendu de Chine. Sorti début janvier en France, il raconte les soixante années de mariage heureux entre l'auteur et sa femme. «*C'était très inattendu pour moi*», a confié Rao Pingru, 95 ans, à sa maison d'édition française, le Seuil, commentant son succès planétaire. Numéro un des ventes de livres en Chine, «*Notre histoire*» est aussi la première autobiographie dessinée de l'auteur chinois. L'ancien militaire à la retraite y raconte son histoire d'amour avec sa femme Meitang morte en 2008. Malgré un contexte politique troublé en Chine, leur mariage a survécu pendant soixante années. Avec la Révolution culturelle, Rao Pingru a été contraint de pas-

ser 22 ans dans un camp de rééducation. Loin l'un de l'autre, les deux époux échangent des lettres qui maintiennent leur amour intact et se retrouvent avec joie pour vivre enfin ensemble.

Entretenir la mémoire de sa famille

En 2008, la mort de son épouse dévaste l'artiste chinois. Il réalise une série d'écrits et de dessins «pour préserver nos beaux souvenirs, les histoires qu'elle m'avait racontées et les transmettre à ma famille», a-t-il confié à Télérama. Invité d'honneur de la 44^e édition du festival d'Angoulême, l'artiste a déjà reçu de nombreux prix littéraires prestigieux en

Chine pour «*Notre histoire*». Mélange d'anecdotes, de recettes de cuisine et de quelque 300 dessins, le roman est le fruit de quatre années de travail.

Un livre publié grâce à Internet

Au départ, les écrits n'étaient pas destinés à la publication. Mais lorsque la petite-fille de Rao Pingru a posté les dessins de son grand-père sur Internet, ils ont rapidement rencontré un grand succès. Très vite, une maison d'édition chinoise, Guangxi Normal University Press Group, a proposé à l'artiste de publier ses travaux dans un recueil. Une surprise pour Pingru, qui s'estime «ni écrivain, ni dessinateur, mais juste un retraité ordinaire».

R. C.

Agend'art

Centre commercial & de loisirs de Bab-Ezzouar (Alger)
Jusqu'au 9 mars :

Exposition de photographies «Win el harba» de Hind Oufriha.

Palais des raïs, Bastion 23 (Bab El-Oued, Alger)

Jusqu'au 16 mars :
Exposition de peinture de l'artiste Karim Beladjila.

Galerie d'art Sirius
Jusqu'au 29 février :

Exposition «Rétroplastie» de l'artiste Valentina Ghanem Pavlovskaya.

Musée national d'art moderne et contemporain d'Alger

Mardi 31 mars :
Exposition de mangas à l'occasion du 10^e anniversaire de la maison d'édition algérienne Z-Link.



Coup-franc direct

Hannachi l'éclairé !

Par Mahfoud M.

On aura tout vu avec le président de la JSK, Mohand-Cherif Hannachi, qui continuera à nous surprendre avec ses sorties aussi bizarres les unes que les autres. Une fois il insulte ses joueurs, une autre il critique puis limoge son entraîneur et enfin il s'en prend à un collègue, un autre président de club avec lequel il polémique et lance un pavé dans la marre. Il fait en fait tout cela pour diminuer la pression et éviter que les regards ne soient braqués sur lui, sachant que tout le monde sait qu'il est le premier responsable de cette mascarade et ce qui arrive au club le plus titré d'Algérie qui se trouve dans une situation critique. Mais la dernière trouvaille du président laisse tout le monde pantois. En effet, il a voulu faire passer une recommandation pour élever le nombre de clubs de Ligue 1 à 20 au lieu de 16. Hannachi veut sauver son équipe car il sait que des matchs difficiles attendent la formation des Genêts qui est proche du précipice et risque une relégation qui lui sera fatale. Mais ce qu'il ne sait pas c'est qu'une telle recommandation ou motion doit accueillir les 2/3 de l'AG et ne sera applicable que la saison prochaine. Hannachi est dans une situation très difficile et sait que les fans ne le rateront pas. C'est pour cela qu'il se débat comme un diable pour s'extirper de cette situation. **M. M.**

Ligue 1

Hannachi veut un championnat à 20 clubs

UNE DEMANDE signée par 11 présidents de club de Ligues 1 et 2, portant sur la révision du système de compétition du championnat de l'élite a été remise au président de la Fédération algérienne de football (FAF) lundi, en marge de l'assemblée générale ordinaire de cette instance à Sidi-Moussa (Alger). A l'origine de cette demande, le président de la JS Kabylie, Mohand-Cherif Hannachi, qui n'a toutefois pas réussi à rallier à sa cause plusieurs présidents de club. Hannachi, dont l'équipe occupe l'avant-dernière place au classe-

ment et est sérieusement menacée de relégation en L2, souhaite revoir à la hausse le nombre des équipes de la Ligue 1 pour le porter à 20 au lieu de 16 et ce, dès l'exercice 2017-2018. Le président de la FAF, Mohamed Raouraoua, a répondu que tout changement de système de compétition devrait être soumis au vote une saison avant son application, exigeant au passage de Hannachi de collecter deux tiers des voix de l'assemblée pour pouvoir présenter sa requête devant une assemblée extraordinaire, comme le stipule la réglementation en vigueur.

Rafle/Tournoi international

Dix participants à l'édition d'Alger

DIX PAYS dont l'Algérie prendront part au tournoi international de raffle (garçons et filles), prévu du 2 au 6 mars à l'Ecole supérieure de l'hôtellerie de Ain Benian (Alger), a appris l'APS lundi auprès du comité d'organisation. «*Neuf pays étrangers, en plus du pays organisateur, représentants, une centaine de joueurs (garçons et filles), participeront au tournoi international de raffle que l'Algérie abrite durant cinq jours*», a déclaré à l'APS Yacine Kafi, qui est également secrétaire général de l'instance africaine et mondiale et arbitre international de la discipline. Outre l'Algérie, le tournoi regroupera le Mali, Burkina Faso, Niger, Mauritanie, Cameroun, Libye, Turquie, Malte et France. Organisée par la Ligue algéroise de raffle et billard en collaboration avec la Fédération algérienne des deux disciplines, la compétition a été baptisée «Alger la blanche» et sera précédée d'un stage international au profit des entraîneurs, arbitres et athlètes. Le stage sera encadré par les experts de la Confédération mondiale, Yacine Kafi et l'italien Dominico Sposetti. «*Tout un programme a été élaboré à cette occasion et comprend un stage international, le tournoi et une visite touristique aux hôtes de l'Algérie. Toutes les conditions pour une meilleure organisation possible sont réunies et des dispositions ont été prises pour la réussite de cet événement qui intervient quelques mois après le*

championnat d'Afrique de raffle que la ville de Mostaganem avait abrité», a souligné Kafi Yacine. Le tournoi se déroulera du 2 au 5 mars en triplette, doublette et tête à tête et avec un tour préliminaire, alors que les parties se joueront ensuite à élimination directe. «*La compétition se jouera selon la réglementation internationale en vigueur et conformément aux règles de la discipline Raffle. Et pour le bon déroulement des parties, on a recensé six arbitres internationaux dont quatre algériens*», a ajouté le secrétaire générale de l'instance internationale. L'Algérie sera représentée lors de cette compétition par quatre clubs de la ville d'Alger, étant donné que le règlement offre à la ville organisatrice le droit de participer avec un nombre plus important de clubs. Ils s'ajoutent à l'équipe de Biskra, championne d'Algérie en titre.

Coupe de la Confédération (16^e de finale aller)

Arbitres libériens pour MCA-FC Renaissance

LA CONFÉDÉRATION africaine de football (CAF) a désigné des arbitres libériens sous la conduite d'Issac TZ Montgomery, pour diriger le match entre le MC Alger et FC Renaissance (RD Congo) prévu le vendredi 10 mars à 20h45 au stade 5-Juillet (Alger) pour le compte des seizièmes de finale aller de la Coupe de la Confédération. Le directeur de jeu, Issac TZ Montgomery, sera

Après la mascarade de l'AG Voilà pourquoi les présidents ne lâcheront pas Raouraoua !

■ *Ceux qui connaissent vraiment le fonctionnement du football national savent que la mascarade de l'AG ordinaire qui s'est déroulée avant-hier au Centre des équipes nationales de Sidi Moussa est somme toute logique, vu que sa composante n'est pas elle aussi exempte de tout reproche, tout comme le «mentor» qui ne veut pas lâcher le morceau même avec l'échec qu'il reconnaît mais qu'il ne veut pas assumer.*

Par Mahfoud M.

Cest du jamais vu et digne des années de plomb. Des présidents qui brandissent des pancartes où ils écrivent, toute honte bue, «on est tous Raouraoua», on aura tout vu avec ces charlatans de présidents de clubs des deux paliers (Ligues I et II), des représentants des ligues régionales et des clubs amateurs. Il faut dire qu'ils n'auront aucune chance de se maintenir à leurs postes en cas de départ de Raouraoua, non pas parce qu'il les soutient mais parce qu'il ne les contrôle pas et ne leur impose pas une ligne de conduite qui cadre avec la fonction d'un responsable de la balle ronde nationale. Il est plus occupé par ses intérêts personnels qu'il a réitérés encore une fois lors de cette AG en annonçant son intention de briguer un autre mandat au bureau exécutif de la CAF qui ne bénéficiera qu'à sa propre personne. Sinon comment expliquer que l'Algérie n'a jamais obtenu le droit d'organiser une CAN depuis la fameuse édi-



Le président de la FAF restera à son poste

tion de 1990, malgré le fait qu'on nous a chanté maintes fois le puissant lobbying de notre pays au sein de l'instance africaine qui n'existe que dans la pensée de ce cet homme qui a prouvé encore une fois sa limite. Des clubs pourtant en faillite, mais sans que leurs présidents ne songent à quitter la table, cela cadre bien aussi avec une FAF impuissante

mais dont on tente d'exempter son boss de tout reproche. Même si Raouraoua n'a pas clairement annoncé sa candidature, cela est clair comme l'eau de roche et il pourra rester cent ans s'il le veut avec cette AG composée de gens sans foi ni loi et qui ne pensent qu'à la manière de se remplir les poches. **M. M.**

Elections de la FAF

Baamar présidera la commission électorale

UNE COMMISSION électorale composée de sept membres a été élue lundi, lors de l'assemblée générale ordinaire de la Fédération algérienne de football (FAF) à Sidi Moussa (Alger), en prévision de l'assemblée électorale prévue pour le 20 mars prochain. La commission présidée par Ali Baamar, premier responsable de la Ligue de foot-

ball régionale de Ouargla, comprend également Hamar, président de l'ES Sétif, Zerouati, président de la JS Saoura, El Moro, président de l'ASM Oran, Khebouz, président de la Ligue de la Wilaya de Bordj Bou Arréridj, Oukali, président de la Ligue de la wilaya d'Alger, et Gherbal, président de la Ligue de la wilaya d'Oran. Cette com-

mission qui aura pour charge d'étudier les dossiers de candidature, aura également pour mission de gérer les affaires courantes de la FAF en attendant l'élection d'un nouveau président et son bureau fédéral. La date butoir du recueil des candidatures étant fixée pour le 20 mars prochain.

Ligue 1 Mobilis (23^e journée)

MCA-MOB et JSK-USMA ajournés

Les matchs MC Alger-MO Béjaïa et JS Kabylie-USM Alger, initialement prévus le lundi

6 mars et mardi 7 mars, pour le compte de la 23^e journée de la Ligue 1 Mobilis de football, sont reportés à une date ultérieure, a-t-on appris lundi auprès du président de la Ligue de football professionnel (LFP). «*Nous avons décidé de reporter ces deux rencontres pour permettre au MCA, USMA et la JSK de mieux préparer leurs rencontres entrant dans le cadre des compétitions africaines inter-clubs prévues les 10, 11 et 12 mars*», a affirmé le premier responsable de la LFP. L'instance dirigeante de la compétition a décidé initialement d'avancer ces deux matchs comptant pour la 23^e

journée (ndlr, les 10 et 11 mars) avant de les reporter. Interrogé sur la cacophonie dans la programmation du derby de la capitale entre l'USMA et le MCA de la 22^e journée, reprogrammer à trois reprises, Kerbadj donne ses arguments. «*Le derby se déroulera finalement le samedi 4 mars au stade du 5-Juillet à 17h45. Le report des matchs MCA-MOB et JSK-USMA nous a poussé à le décaler de 48 heures*», a-t-il expliqué. Le MCA et la JSK sont engagés en 16^e de finale de la Coupe de la Confédération alors que l'USMA entrera en lice en Ligue des champions.

LE JOUR

D'ALGERIE

Votre quotidien national

<http://www.lejourdalgerie.com>

Gaz naturel à Béjaïa

Des entreprises en conclave

LES CHEFS des entreprises auxquelles ont été confiés les projets de réalisation des réseaux de distribution et de transport de gaz naturel dans le cadre du quinquennat 2009/2014 se sont, une nouvelle fois, réunis hier à l'hôtel «Cristal II» du chef-lieu de wilaya pour évaluer la situation liée à la décision prise récemment d'arrêter les travaux tant qu'ils ne sont pas payés et «rediscuter» une fois encore de leurs soucis financiers et surtout des créances détenues sur la SDE ex-Sonelgaz et qui s'élèvent à plus de 200 milliards de centimes. Les quelque 33 chefs d'entreprises affiliées à l'Association nationale des entreprises d'électricité et de gaz (ANEEG) ont abordé les difficultés générées par cette situation qualifiée d'«insupportable». Ils étaient partagés sur la poursuite des travaux et leur arrêt jusqu'au paiement de leurs dus. Cependant, les conclavistes notamment le plus intransigeants d'entre eux, ont finalement pris la sage décision consistant à poursuivre les travaux qui leur ont été confiés pour ne pas pénaliser les populations qui attendent le raccordement de leurs foyers au gaz naturel avec beaucoup d'impatience au point de le faire savoir, parfois, par des actions de protestation musclées. Mais cette décision a été conditionnée par le respect de la garantie qui leur a été donnée par les autorités, à savoir le paiement de leurs dus avant le 31 mars prochain, soit

dans un mois. Une annonce faite par le président de leur association qui a tout fait pour faire rallier à son idée les plus sceptiques de ses camarades. Les entreprises percevront, selon lui, les dus cumulés entre le mois de juillet et le 31 décembre 2016. Cette promesse leur a été faite, rappelons-le, par les autorités du secteur et le wali de Béjaïa. Ce dernier avait indiqué mercredi dernier sur radio Soummam que les entreprises chargées de réaliser des lots de transport et distribution de gaz naturel seront payées d'ici peu. Mais il a menacé de rayer de la liste les entreprises défaillantes. Quelques semaines auparavant le directeur de la Sonelgaz avait fait une déclaration similaire sur la radio locale. A noter que les quelque 200 ouvriers employés dans les quatre carrières d'agrégats de Bouzerouel, dans la commune d'Akbou, se sont rassemblés hier devant le siège de la daïra pour exiger «la réouverture» des carrières afin qu'ils puissent reprendre leurs emplois et nourrir leurs familles. Ils ont exigé des autorités locales et de la wilaya une solution rapide, d'autant qu'ils n'ont pas été payés depuis l'arrêt des activités de ces carrières suite au mouvement de protestation mené par les riveains, dont le dernier en date il y a un peu plus d'une semaine, pour le maintien de la fermeture de ces carrières.

H. Cherfa

Révolution

Décès du moudjahid Si Mustapha Bliidi

LE MOUDJAHID Bliidi Abdelkader, dit Si Mustapha, est décédé lundi après-midi dans un hôpital de Genève (Suisse) des suites d'une longue maladie, a-t-on appris hier auprès de ses proches. Le rapatriement de la dépouille du défunt, ancien lieutenant de l'Armée de libération nationale (ALN), aura lieu jeudi alors que l'enterrement est prévu vendredi au cimetière d'El-Alia (Alger). Né en 1935 à Bliida, le regretté Bliidi qui a fait son apprentissage du nationalisme auprès de Souidani Boudjemaâ et Tayeb Djoughlali, avait intégré tôt les rangs de l'ALN de la Zone VI (future Wilaya IV) sous la conduite du colonel Amar Ouamrane et le commando Ali Khodja.

B. Y.

Football / Ligue 1 Mobilis

Abdelkrim Bira, nouveau DTS de l'USM Alger

L'ENTRAÎNEUR Abdelkrim Bira s'est engagé hier avec l'USM Alger (Ligue 1 Mobilis) pour une durée de trois ans en tant que directeur technique sportif (DTS) et conseiller technique du président Rabah Haddad, a annoncé le club champion d'Algérie en titre, juste après la signature du contrat. «La direction de la SSPA/USMA annonce le recrutement du technicien Abdelkrim Bira au poste de directeur technique sportif et conseiller technique du président», écrit la direction des Rouge et Noir dans un communiqué, en précisant que l'ancien driver du CA Bordj Bou-Arréridj a signé un contrat de trois ans, «pouvant être renouvelé» une fois arrivé à terme. L'USMA s'est réjoui du recrutement de Bira, ex-coach de «plusieurs équipes pendant ses 34 ans de carrière» et qui selon elle devrait apporter un plus à l'équipe fanion, où il sera appelé à «travailler en étroite collaboration avec l'entraîneur en chef, Paul Put».

Racim S.

LES GROUPES TERRORISTES INVESTISSENT LA TOILE



Louvis

Djalou@hotmail.com

Tizi Ouzou

Neuf terroristes neutralisés par les forces de l'ANP

■ Neuf terroristes ont été neutralisés, hier, dans une opération de bouclage, toujours en cours, menée par un détachement de l'Armée nationale populaire à Tizi Ouzou, indique le ministère de la Défense nationale dans un communiqué.

Par Slim O.

«**D**ans le cadre de la lutte antiterroriste et grâce à l'exploitation efficace de renseignements, un détachement de l'Armée nationale populaire relevant du secteur opérationnel de Tizi Ouzou a neutralisé neuf terroristes, ce matin du 28 février 2017, suite à une opération de fouille et de bouclage, menée près de la commune d'Azeffoum, wilaya de Tizi Ouzou», précise-t-on de même source.

Cette opération «de qualité, qui est toujours en cours, s'est



soldée par la récupération de deux pistolets mitrailleurs de type Kalachnikov, un fusil à lunette, un fusil à pompe, cinq fusils

de chasse, une quantité de munitions et divers objets», conclut le communiqué du MDN.

S. O./APS

Véhicules

Le quota d'importation entre 40 000 et 50 000 unités pour cette année

Le quota d'importation des véhicules sur l'année 2017 devrait osciller entre 40 000 et 50 000 unités, a indiqué, hier à Alger, le ministre de l'Habitat, de la Ville et de l'Urbanisme et ministre du Commerce par intérim, Abdelmadjid Tebboune. «Il est probable que le nombre de voitures à importer en 2017 varierait entre 40 000 et 50 000 voitures», a déclaré le ministre à la presse, en marge d'une visite d'inspection à la nouvelle ville de Sidi Abdallah. Pour rappel, en 2016, le contingent quantitatif d'importation des véhicules a été fixé à 98 374 unités dans le cadre des licences d'importation. Outre les voitures du

constructeur Renault fabriquées localement depuis plus de deux années, l'année 2017 devrait voir l'entrée en production de plusieurs usines de montage de véhicules, à l'instar de Hyundai et de Volkswagen. Une réunion, présidée par le Premier ministre, Abdelmalek Sellal, aura lieu dans les prochains jours pour fixer les quotas d'importation des produits soumis aux licences d'importation au titre de l'exercice 2017 (voitures, ciment, rond à béton...). La facture d'importation des véhicules de tourisme s'est établie à 1,292 milliard de dollars en 2016 contre 2,038 milliards de dollars en 2015, soit une baisse de 36,61%,

selon un bilan des Douanes. Quant aux véhicules de transport de personnes et de marchandises (classés en biens d'équipement), leur facture d'importation s'est chiffrée à 782,36 millions de dollars contre 1,5 milliard de dollars en 2015, en recul de 48%. Concernant les parties et accessoires des véhicules automobiles (classés en biens de consommation non alimentaires à l'instar des véhicules de tourisme), leur facture d'importation a atteint 393,96 millions de dollars contre 394,86 millions de dollars en 2015, soit une légère baisse de 0,23%.

Salem K./APS